

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV AVENIR ARRETEE AU 31/03/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2009.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 3 avril 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-AVENIR» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.095.122, un actif net D : 1.091.807 et un bénéfice de la période de D : 39.459.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-AVENIR», comprenant le bilan au 31 mars 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «SICAV-AVENIR», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les emplois en compte à terme ouvert auprès de la « STB » représentent à la clôture de la période 20,98% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

**Le commissaire aux comptes :
Mustapha MEDHIOUB**

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2009	31/03/2008	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	911 852	797 094	795 787
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		412 012	382 465	373 458
Obligations et valeurs assimilées		475 532	347 061	365 983
Titres OPCVM		24 308	67 568	56 346
Placements monétaires et disponibilités		282 675	288 212	359 959
Placements monétaires	6	250 000	287 651	350 040
Disponibilités		32 675	561	9 919
Créances d'exploitation		-	348	131
Autres actifs		595	124	595
TOTAL ACTIF		1 195 122 0	1 085 778	1 156 472
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	3 315	4 041	4 124
TOTAL PASSIF		3 315 0	4 041	4 124
ACTIF NET				
Capital	10	1 150 880	1 044 767	1 116 873
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		35 475	32 596	8
Sommes distribuables de l'exercice		5 452	4 374	35 467
ACTIF NET		1 191 807	1 081 737	1 152 348
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 195 122	1 085 778	1 156 472

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2009	Période du 01/01 au 31/03/2008	Année 2008
Revenus du portefeuille-titres	5	5 025	4 931	37 697
Dividendes		-	-	20 417
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 025	4 931	17 280
Revenus des placements monétaires	7	3 625	2 469	10 122
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 650	7 400	47 819
Charges de gestion des placements	10	(3 198)	(3 026)	(12 970)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 452	4 374	34 849
Autres charges		-	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 452	4 374	34 849
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-	618
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 452	4 374	35 467
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-	(618)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		33 769	(47 059)	(70 123)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		246	12 673	91 904
Frais de négociation		(8)	(148)	(649)
RESULTAT DE LA PERIODE		39 459	(30 160)	55 981

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2009	Période du 01/01 au 31/03/2008	Année 2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS	39 459	(30 160)	55 981
D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	5 452	4 374	34 849
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	33 769	(47 059)	(70 123)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	246	12 673	91 904
Frais de négociation de titres	(8)	(148)	(649)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(32 297)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-	16 767
Souscriptions			
- Capital	-	-	24 507
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	2 162
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	675
Rachats			
- Capital	-	-	(9 614)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	(615)
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	(348)
VARIATION DE L'ACTIF NET	39 459	(30 160)	40 451
ACTIF NET			
En début de période	1 152 348	1 111 897	1 111 897
En fin de période	1 191 807	1 081 737	1 152 348
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	23 217	22 901	22 901
En fin de période	23 217	22 901	23 217
VALEUR LIQUIDATIVE	51,333	47,235	49,634
TAUX DE RENDEMENT	3,42%	(2,71%)	5,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31/03/2009

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 Août 1994 à l'initiative de la Banque de Développement Economique de Tunisie « BDET » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 30 juin 1994.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2004 a décidé le changement de la dénomination sociale désignée initialement "SICAV BDET".

La société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2009 à D : 911.852 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		493 557	412 012	34,57%
Actions, valeurs assimilées & droit rattachés admis à la cote		493 557	412 012	34,57%
Actions				
BNA	800	7 307	7 694	0,65%
BT	140	16 784	15 894	1,33%
SOMOCER	5 269	20 403	10 980	0,92%
SIPHAT	1 400	35 594	20 789	1,74%
GIF	9 912	31 814	26 435	2,22%
MONOPRIX	60	8 340	7 859	0,66%
POULINA	1 448	8 615	8 146	0,68%
SOTETEL	4 500	102 506	47 372	3,97%
ELECTROSTAR	800	11 026	6 558	0,55%
ASSAD	7 000	33 229	80 591	6,76%
TUNISIE LEASING	114	1 525	2 563	0,22%
TUNISIE LEASING (NG)	2	25	42	0,00%
SITS	13 072	33 431	28 641	2,40%

SOTRAPIL	2 080	60 165	19 716	1,65%
ESSOUKNA	4 300	22 625	19 574	1,64%
SIAME	6 212	16 407	8 076	0,68%
TUNIS AIR	4 100	15 132	9 188	0,77%
TUNISAIR (NG)	820	3 026	1 796	0,15%
ADWYA	6 646	22 294	47 173	3,96%
TPR	2 000	8 495	10 140	0,85%
SPDIT	1 000	6 050	4 995	0,42%
ARTES	2 000	20 660	19 874	1,67%
TUNINVEST SICAR	600	8 104	7 916	0,66%
Titres OPCVM		23 996	24 308	2,04%
SICAV L'EPARGNANT	233	23 996	24 308	2,04%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		470 569	475 532	39,90%
Obligations de sociétés		470 569	475 532	39,90%
EL MOURADI 2002	900	18 000	18 633	1,56%
AIL 2005	700	28 000	28 910	2,43%
AIL 2009-1	500	50 000	50 256	4,22%
CIL 2004/2	500	10 000	10 000	0,84%
UTL 2004	700	42 000	42 000	3,52%
GL 2004/1	750	15 000	15 186	1,27%
OCA ATTIJARI	1 512	7 569	7 618	0,64%
BH SUB 2007	1 000	100 000	101 578	8,52%
ATTIJARI BANK	1 000	100 000	101 351	8,50%
BNA 2009 SUB	1 000	100 000	100 000	8,39%
TOTAL		988 122	911 852	76,51%

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 5.025 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2009, contre D : 4.931 , pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	1er Trimestre 2009	1er Trimestre 2008
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	5 025	4 931
TOTAL	5 025	4 931

Note 6 : placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2009 à D : 250.000 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net
Compte à terme 'STB' au 28/06/2009 (au taux de 4,26%)	250 000	250 000	20,98%
TOTAL	250 000	250 000	20,98%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2009 à D : 3.625 , contre D : 2.469 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2008, et se détaille comme suit :

	1er Trimestre 2009	1er Trimestre 2008
Intérêts des comptes à terme	3 625	2 469
TOTAL	3 625	2 469

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le compte "Opérateurs créditeurs" accuse au 31 mars 2009 un solde de D : 3.315 , contre D : 4.041 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	31 Mars	
	2009	2008
Gestionnaire	1 064	1 790
Dépositaire	2 251	2 251
Total	3 315	4 041

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le compte "Charges de gestion des placements" s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2009 à D : 3.198 contre D : 3.026 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	1er Trimestre	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Rémunération du gestionnaire	2 881	2 732
Rémunération du dépositaire	291	294
Autres charges de gestion	26	-
<u>Total</u>	<u>3 198</u>	<u>3 026</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2009, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	1 116 873
Nombre de titres	23 217
Nombre d'actionnaires	22

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	33 769
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	246
Frais de négociation	(8)
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 31-03-2009

Montant	1 150 880
Nombre de titres	23 217
Nombre d'actionnaires	22